

Entrez un ou des Nom(s)

Date : lundi 30 septembre 2019

Les consignes de tri des emballages, qu'est-ce que c'est ?

Les consignes de tri des emballages sont apparues dès 1992, au moment du lancement de la collecte sélective en France. Les bacs de tri se sont progressivement installés au pied des habitations et il était nécessaire d'indiquer aux habitants les types d'emballages qu'ils pouvaient y déposer pour qu'ils soient recyclés. A cette époque, et jusqu'à ce qu'on expérimente leur extension à tous les emballages en plastique, les consignes de tri étaient communes à toutes les villes de France (à quelques exceptions près) : les emballages en verre triés dans un bac dédié (vert en général) et les emballages en acier, aluminium, papier-carton et les bouteilles et flacons en plastiques triés, en mélange, dans un autre bac (jaune en général). Ces emballages ont la caractéristique d'être recyclables. Après le geste de tri de l'habitant, ils sont recyclés.


En quoi consiste l'extension de ces consignes de tri ?

L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes. Jusqu'alors en France, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. Leur recyclage s'est vite organisé et développé en France ; il est aujourd'hui totalement pérenne avec une filière de recyclage efficace en France et en Europe. 58% des bouteilles et flacons sont actuellement triés pour être transformés en autres bouteilles ou flacons ou en textile.

Mais le choix d'une filière prioritaire pour le PET a eu comme conséquences 2 freins à l'augmentation des performances du recyclage en France, qu'il est nécessaire de lever : premièrement, il n'a pas permis de développer le recyclage des autres emballages en plastique comme les barquettes, les pots ou encore les films. Deuxièmement, il a introduit une exception dans les consignes de tri, rendant plus complexe le geste de l'habitant. Ce que l'on appelle l'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publique (Ministère, Ademe, AMF, Amorce, ...) répond à ces deux nécessités : un geste de tri systématisé et une massification des emballages collectés pour mise en place de solutions industrielles de traitement.

Pourquoi mener cette extension ?

Pour augmenter le recyclage de tous les emballages. L'extension des consignes active deux principaux leviers pour atteindre cet objectif : d'abord, elle systématisé le geste de tri des Français. Elle aide à lever les doutes, exprimés par 4 Français sur 5* au moment de trier leurs emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc... constituent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on permet aux Français de ne plus se poser de question. Et on peut attendre un geste de tri plus systématique car plus assuré : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit la matière.



Ensuite, l'extension va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle. "

Depuis quand est-elle mise en œuvre en France ?

Dès 2012, Eco-Emballages (aujourd'hui Citeo) décide d'expérimenter l'extension des consignes de tri pour évaluer les conditions nécessaires à sa mise en œuvre partout en France. Ainsi, elle l'expérimente pendant 3 ans auprès de 3,7 millions de Français dans 51 collectivités locales. Les conclusions ont démontré que l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique présentait un véritable intérêt économique et écologique à condition de transformer les centres de tri et de trouver des débouchés pour les nouvelles matières plastiques collectées. Cette phase test a permis d'identifier les prérequis à la réussite de l'extension en matière de communication envers l'habitant (évolution des centres de tri, des équipements de collecte, communication, etc.).

Comment s'organise-t-elle sur le terrain ?

Depuis 2015, la phase de déploiement est lancée et les collectivités "prêtes" à étendre les consignes de tri se portent candidates auprès de Citeo. Si leur dossier répond aux conditions de réussite, Citeo les accompagne techniquement et financièrement dans la mise en œuvre de l'extension. Ainsi, plusieurs vagues d'appels à projets auprès des collectivités locales sont pilotées par Citeo. Des appels à projets sont également lancés auprès des centres de tri pour moderniser leurs installations et ainsi mieux trier tous les plastiques et les emballages complexes. Une modernisation nécessaire à la réussite de l'extension.

Qui peut trier tous les emballages en France ?

Mi-2019, 25 millions de Français peuvent trier tous les emballages. L'extension des consignes de tri est inscrite dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV - 2015).

Pourquoi toute la France n'est pas dès maintenant concernée ?

Il est important que l'extension se mette en place progressivement car il faut laisser le temps à chaque collectivité locale et territoire de faire évoluer ses infrastructures de collecte et de tri, et sa communication auprès de l'habitant. Les centres de tri doivent être plus grands et plus automatisés (le tri manuel n'est plus envisageable avec l'extension des consignes), certains doivent donc s'adapter et investir, d'autres devront se reconvertir vers d'autres activités (tri de déchets industriels par exemple). Ces transformations nécessitent des décisions politiques et des mobilisations de financements importants, ce qui demande du temps. Certains centres de tri sont sous-dimensionnés pour traiter les quantités d'emballages supplémentaires triées qui arrivent avec l'extension ; d'autres sont encore très manuels et doivent s'équiper de nouvelles technologies, comme les tris optiques qui identifient précisément quelle est la résine de l'emballage et permettent de l'orienter vers la bonne filière de recyclage. D'autres centres de tri sont plus récents et déjà modernisés. Les investissements sont donc conséquents et doivent être planifiés dans le temps. Aujourd'hui, 42 centres de tri en France sont modernisés et capables de trier tous les plastiques. 26 centres de tri supplémentaires le seront dans les mois qui viennent.

Il faut également laisser le temps aux filières de recyclage de se mettre en place : innovations technologiques et recherches de débouchés pour les pots, barquettes et films en plastique. "

Comment savoir si je peux trier tous les plastiques ?

Vous pouvez aller sur le site internet de votre ville ou consulter l'application "Guide du tri" et le site triercestdonner.fr/guidedutri. Ils précisent les consignes de tri dans chaque ville de France.

Quel est le rôle de Citeo dans la mise en œuvre de l'extension ?

Citeo pilote le déploiement de l'extension partout en France. Ses équipes sont en charge de la planification des appels à projets. Elles assurent également l'accompagnement technique des collectivités qui mettent en œuvre l'extension. En plus de la rémunération des tonnes collectées puis recyclées (ce qui fait partie de sa mission de financeur de la collecte sélective), Citeo alloue des financements spécifiques aux collectivités et aux exploitants de centres de tri qui lui présentent un projet solide d'amélioration de la collecte et/ou de modernisation des centres de tri, dans le cadre des appels à projets. 190 millions d'euros d'investissement sont prévus entre 2018 et 2022. Citeo mène également des projets de R&D pour développer les filières de recyclage et les débouchés.

En complément des financements de Citeo, qui paye le coût de cette extension des consignes de tri ?

Beaucoup d'acteurs sont mobilisés dans le financement et la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri. Les collectivités, les opérateurs de collecte et de tri et de recyclage, l'ADEME et les collectivités territoriales comme les conseils régionaux et départementaux, soutiennent financièrement les évolutions en termes de collecte, de centres de tri et de communication auprès des habitants.

Je suis concernée par cette extension et j'ai peur que mon bac de tri déborde. Comment faire pour obtenir de nouveaux bacs de tri et/ou des affiches avec les nouvelles consignes ?


Vous pouvez faire vos demandes auprès de votre mairie, de votre syndicat de copropriété, de votre communauté d'agglomération, de votre communauté de commune, ou encore des syndicats de traitement des déchets, selon votre cas.

Que deviennent les nouveaux emballages en plastique après mon geste de tri ?

Les pots, les barquettes, les films et sachets en plastique triés par les habitants dans les villes où l'extension est en place sont très majoritairement recyclés en France et en Europe. 20 à 25% sont valorisés en énergie dans des unités d'incinérations des déchets. Ce sont les emballages encore difficiles, voire impossible à recycler aujourd'hui, comme certains emballages souples complexes (composés de plusieurs matériaux), qui associent plastique/aluminium : les paquets de chips, par exemple. Plusieurs projets de recherche de nouvelles solutions de recyclage, de réemploi et d'éco-conception pour les rendre recyclables, sont en cours. Dans le cadre de ses investissements en R&D, Citeo les soutient et finance 30 projets industriels d'ici à 3 ans, à hauteur de 7,5 millions d'euros.

Si certains emballages partent avec les ordures ménagères, alors pourquoi demander aux habitants de les trier ?

D'abord car cela simplifie le geste de tri de l'habitant et c'est primordial pour qu'il trie plus (quand c'est plus facile, on le fait plus souvent). C'est bien notre objectif 1er : faire trier plus, installer cette habitude chez tous les français (même si, dans un 1er temps, cela génère un peu plus de refus de tri). Ensuite, c'est logique, en triant plus, on obtient plus de quantité d'emballages à envoyer aux recycleurs qui produisent donc plus de matières recyclées (qui entrent ensuite dans les procédés de fabrication d'emballages et d'objets du quotidien). La demande en matière recyclée est forte pour le plastique PET clair (celui des bouteilles d'eau), le verre, le métal et le papier-carton. Elle se développe sur les autres résines en plastique comme le PP et le PS, dont les filières de recyclage en France sont en construction. Quant aux emballages qu'on valorise en énergie, ils font l'objet de projets d'éco-conception. L'objectif de Citeo est qu'à court ou moyen terme, ils deviennent



recyclables. Néanmoins, il semble difficile d'atteindre 100% de recyclage avec les techniques actuelles. D'autres technologies mais aussi d'autres solutions de valorisation, comme le CSR (pour Combustible Solide de Récupération), un combustible issu de déchets plastiques qui sert à fabriquer de l'énergie, sont en cours de développement à l'échelle nationale.

Quelles sont les filières de recyclage des emballages en plastique qui se développent en France ?

Citeo soutient plusieurs projets dont les 3 suivants : 1/ Le recyclage des films en PE, assuré en France par le groupe Barbier (43) et l'entreprise Machaon (51). 2/ Le recyclage des barquettes et des emballages complexes en PET. En juillet 2019, le groupe Soprema a inauguré une nouvelle usine de recyclage en Alsace, Sopraloop, qui combine le recyclage mécanique à une technologie de recyclage par dépolymérisation (on casse les molécules de plastique pour les purifier et en recréer de nouvelles). 3/ Le recyclage des emballages en polystyrène (PS) dont les pots de yaourt : le groupe Total a récemment inauguré une unité de recyclage au sein de son pôle Polymères sur le site de Carling en Moselle. 110 tonnes d'emballages en PS ont été recyclées en 2018 et servent à la fabrication de produits d'isolation. L'objectif est d'augmenter progressivement la production de matière recyclée et de tester son aptitude au contact alimentaire pour ouvrir des débouchés, de l'emballage vers l'emballage (c'est à dire refaire une barquette, avec une barquette). Pour en savoir plus sur les autres projets soutenus par Citeo, c'est ici : <https://www.citeo.com/le-mag/428/>


Comment Citeo agit pour que les emballages en plastique qui ne le sont pas encore deviennent recyclables ?

Améliorer la recyclabilité des emballages, l'un des piliers de l'éco-conception, est un axe fort de la stratégie de Citeo. Ses équipes travaillent en étroite collaboration avec les entreprises, les fabricants d'emballages et les recycleurs pour trouver des solutions. Voici les principaux axes de son action : 1/ Apporter expertise et conseils aux entreprises qui mettent sur le marché des emballages et/ou des papiers ; 2/ Développer des services d'aide à la décision et à la mise en œuvre de projets de recyclabilité ; 3/ Investir en R&D pour soutenir l'innovation au service de la recyclabilité et de l'économie circulaire : 59 millions d'euros seront investis en R&D entre 2018 et 2022 (7,5 millions d'euros débloqués en 2019 pour 30 projets d'éco-conception, réemploi, recyclage). 4/ Être en veille sur l'innovation et partager les bonnes pratiques (via nos outils en ligne, événements, prises de parole ...). Par ailleurs, à travers le principe d'éco-modulation (bonus/malus) du tarif qu'elle applique à ses clients pour financer le recyclage, Citeo encourage les actions d'amélioration de la recyclabilité des emballages et des papiers.

Pourquoi est-ce si difficile de recycler les emballages en plastique ?

Plusieurs raisons à cela. D'abord, il faut noter que depuis les années 50, les emballages en plastique se sont installés dans notre quotidien (1,1 million de tonnes aujourd'hui) et se sont diversifiés pour répondre aux besoins des produits en matière de conditionnement (présentation, conservation, protection, transport...) : on trouve donc différentes compositions, différentes formes, des emballages avec bouchon, couvercle, opercule, étiquette, colle, des bouteilles, des barquettes, des pots, des films ... cette diversité rend leur recyclage complexe.

Parmi la dizaine de résines de plastique utilisées pour fabriquer des emballages, 5 d'entre elles représentent 90% du marché (PET (bouteilles), PS (pots de yaourt), PEHD (flacons de lessive), PP (barquettes), PEBD (films). On peut même retrouver cette diversité au sein d'un même emballage ! par exemple, une barquette de jambon standard sera composée de PE pour souder l'opercule sur la barquette et de PET (ou PVC) pour la structure de la barquette ; l'opercule standard est composé de PET pour l'impression et l'ouverture facile, d'EVOH pour garder le gaz à l'intérieur de la barquette et de PE pour souder l'opercule sur la barquette. Par ailleurs, selon la résine et la forme de l'emballage, le processus de recyclage ne sera pas le même : une bouteille va répondre au processus de l'injection-soufflage (la matière est transformée en « préforme », sorte de tube à essai qui préfigure la forme de la bouteille, puis on y injecte de l'air pour lui donner sa forme finale) ; une barquette pour



celui de l'extrusion (à partir d'un matériau sous forme de granulés ou de poudre, on produit en continu des pièces de grande longueur).

Au démarrage de la collecte sélective, on a fait le choix de limiter les consignes de tri pour les emballages en plastique, aux bouteilles et flacons en PET et en PEHD, gisement majoritaire et ""propre"" dont le recyclage s'est rapidement construit et pérennisé. Depuis plus de 20 ans, ces emballages sont donc parfaitement recyclables. D'autres, plus complexes, nécessitent encore des développements technologiques, comme la barquette avec opercule mais aussi les films souples en PE ou les pots en PS... et aussi un tri précis en centres de tri industriels (l'étape qui précède le recyclage) ! Les technologies de tris optiques ont beaucoup progressé ces dernières années. Elles permettent aujourd'hui une séparation fine des différents emballages en plastique et une meilleure qualité de la matière à recycler.

Si c'est si difficile à recycler, pourquoi continuer à utiliser des emballages en plastique ?

C'est notamment car le plastique est un matériau qui possède de nombreuses qualités. C'est un matériau incassable et léger (une bouteille en verre est au moins 10 fois plus lourde qu'une bouteille en plastique) qui possède des qualités de protection des produits alimentaires notamment, des qualités dites "barrière" à l'oxygène et au gaz qui permettent de lutter contre le gaspillage. C'est aussi un matériau qui coûte moins cher aux entreprises. Néanmoins, face à la complexité et à la difficulté de recyclage de certains emballages en plastique, des alternatives émergent notamment avec le matériau papier-carton. Par exemple, Citeo soutient le projet de développement d'un pot de yaourt 100% en papier-carton. Autre exemple, Paptic, une entreprise finlandaise a été remarquée pour son innovation par le dispositif de détection de l'innovation de Citeo, Circular Challenge : un matériau en papier-carton qui dispose des mêmes qualités de protection et de solidité que le plastique, utilisé pour la fabrication de sacs et de contenants.

Quels sont les emballages exportés pour être recyclés ?

Sur les 3,5 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés en 2018, 84% l'ont été en France, 15% en Europe et 1% ailleurs dans le monde. Seuls 2% des emballages en plastique sont recyclés en grand export, majoritairement en Asie et en Afrique. Ces pays importateurs, aux économies et aux démographies dynamiques, ont besoin de recycler de la matière sur leur territoire pour la réintroduire dans leurs circuits de production. Ces pays sont de forts consommateurs de matières premières au niveau international. Suite à une concertation engagée à l'automne 2019 avec les collectivités locales, les représentants des repreneurs et recycleurs, et l'ADEME, de nouvelles mesures pour renforcer les contrôles de Citeo portant sur le recyclage et la traçabilité des tonnes d'emballages et de papiers recyclés ont été prises.

L'extension permet-elle vraiment de trier plus, donc de recycler plus ?

Oui. Plus de plastique mais pas seulement. Dans les villes en extension de consignes de tri, on trie 4 kg supplémentaires par habitant que dans les villes qui n'y sont pas : 2kg de nouveaux emballages en plastique en plus (en 2018, l'équivalent de 26 000 tonnes - 16 000 tonnes de pots et barquettes et 10 000 de films) mais aussi 2kg de carton, verre, métal, bouteilles et flacons en plastique, historiquement dans les consignes de tri. Ces chiffres permettent de confirmer que la simplification du geste du tri permet d'augmenter sa fréquence.